ville renouvelée
mobilité

Stationnement payant :
à partir du 1er septembre 2023, le stationnement boulevard d'Armentières et rue de l'ouest devient payant.

Vous êtes résident d'une de ces rues ?
Abonnez-vous pour vous faciliter la vie !

Vous devez vous abonner pour bénéficier d'un tarif résident de **18€ par an,** pour vous stationner librement dans les rues payantes de votre secteur (délimité en bleu sur la carte).

Cet abonnement n'est pas valable dans les autres secteurs payants de la ville.

- Votre secteur à 18€ par an (uniquement zone orange)
- Nouvelles rues payantes dès le 1er septembre 2023
- Zone orange (stationnement limité à 4h30 hors abonnement)
- Zone rouge (stationnement limité à 2h30)

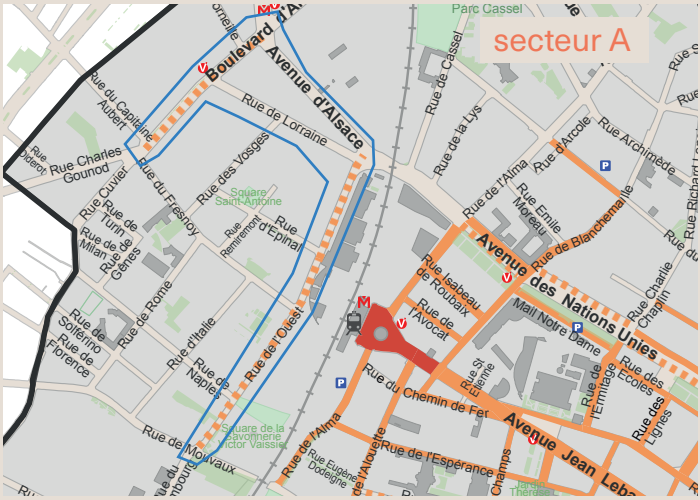

Comment s'abonner ?

Sur internet :
www.villerenouvelee-mobilite.fr
Rubrique abonnements et droits voirie > remplir le formulaire.

Par email :
contact@villerenouvelee-mobilite.fr

Par téléphone : 03 20 73 51 40

Si vous ne vous abonnez pas ou si vous ne réglez pas votre stationnement à l'horodateur, vous devrez payer un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 15€ (jusqu'à 78€ s'il n'est pas réglé au-delà de 3 mois).

Pourquoi ces rues deviennent payantes ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules garés dans les rues, ce qui libère des places et facilite votre stationnement ainsi que l'accès aux commerces de votre quartier.

www.villerenouvelee-mobilite.fr

VILLE DE ROUBAIX

Ne pas jeter sur la voie publique.

ville renouvelée
mobilité

Extension du stationnement payant dans votre quartier :
à partir du 1er septembre 2023, le stationnement devient payant :

- avenue des Nations Unies
- rue Jules Deregnaucourt

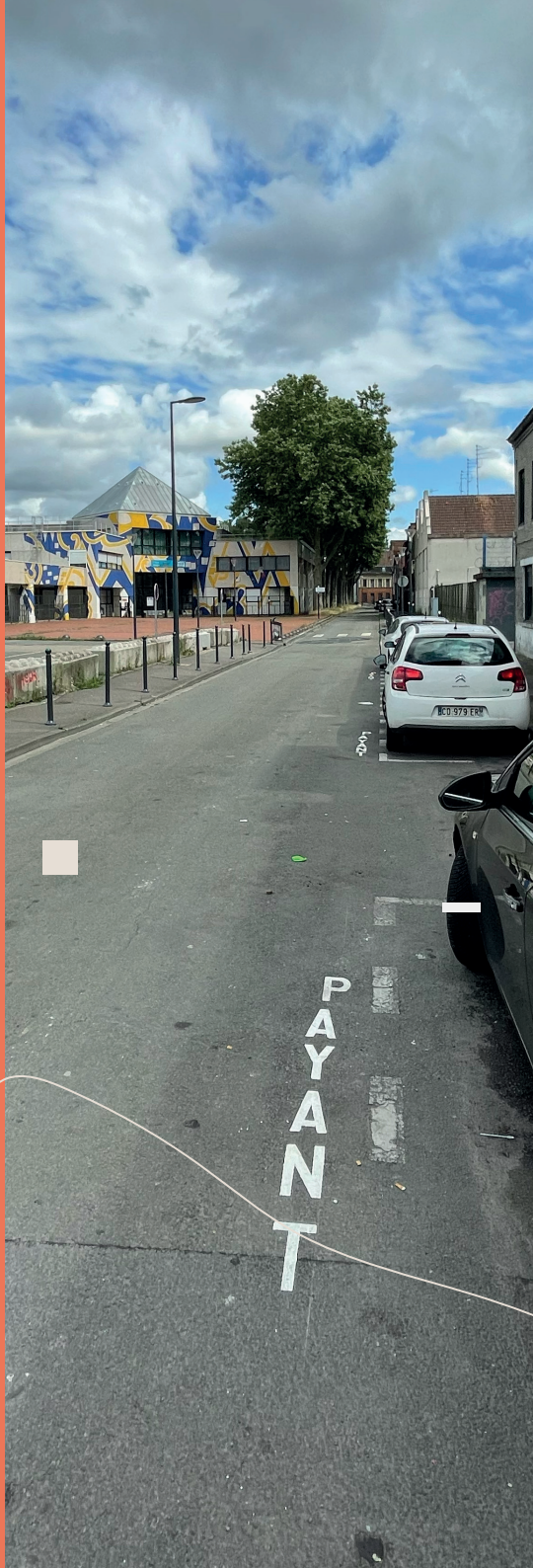

Vous êtes résident d'une rue payante ?
Abonnez-vous pour vous faciliter la vie !

Vous devez vous abonner pour bénéficier d'un tarif résident de **18€ par an,** pour vous stationner librement dans les rues payantes de votre secteur (délimité en bleu sur la carte).

Cet abonnement n'est pas valable dans les autres secteurs payants (zone orange) de la ville.

- Votre secteur à 18€ par an (uniquement zone orange)
- Nouvelles rues payantes dès le 1er septembre 2023
- Zone orange (stationnement limité à 4h30 hors abonnement)
- Zone rouge (stationnement limité à 2h30)

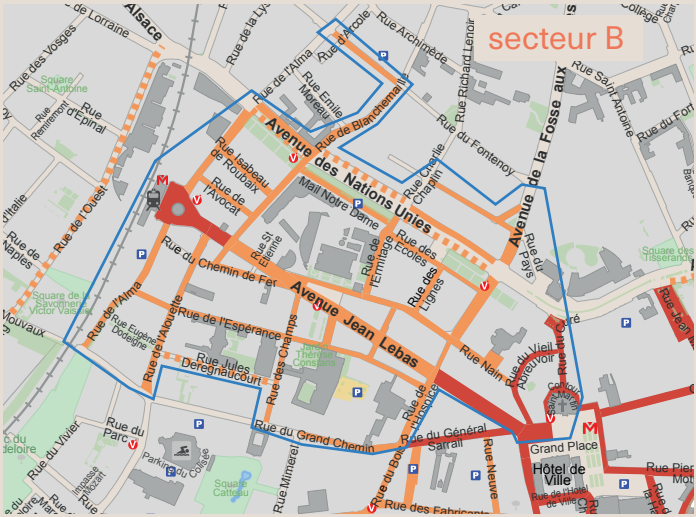

Comment s'abonner ?

Sur internet :
www.villerenouvelee-mobilite.fr
Rubrique abonnements et droits voirie > remplir le formulaire.

Par email :
contact@villerenouvelee-mobilite.fr

Par téléphone : 03 20 73 51 40

Si vous ne vous abonnez pas ou si vous ne réglez pas votre stationnement à l'horodateur, vous devrez payer un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 15€ (jusqu'à 78€ s'il n'est pas réglé au-delà de 3 mois).

Pourquoi ces rues deviennent payantes ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules garés dans les rues, ce qui libère des places et facilite votre stationnement ainsi que l'accès aux commerces de votre quartier.

www.villerenouvelee-mobilite.fr

VILLE DE ROUBAIX

Ne pas jeter sur la voie publique.

ville renouvelée mobilité

Extension du stationnement payant :

à partir du 1er septembre 2023, le stationnement devient payant :

- rue de la Tuilerie
- rue Winston Churchill
- rue du Nord
- rue Sébastopol
- rue du Trichon
- rue Inkermann
- rue du Curoir
- rue de Lille

Vous êtes résident d'une rue payante ?

Abonnez-vous pour vous faciliter la vie !

Vous devez vous abonner pour bénéficier d'un tarif résident de **18€ par an,** pour vous stationner librement dans les rues payantes de votre secteur (délimité en bleu sur la carte).

Cet abonnement n'est pas valable dans les autres secteurs payants (zone orange) de la ville.

Votre secteur à 18€ par an (uniquement zone orange)

Nouvelles rues payantes dès le 1er septembre 2023

Zone orange (stationnement limité à 4h30 hors abonnement)

Zone rouge (stationnement limité à 2h30)

Nouvelle zone rouge

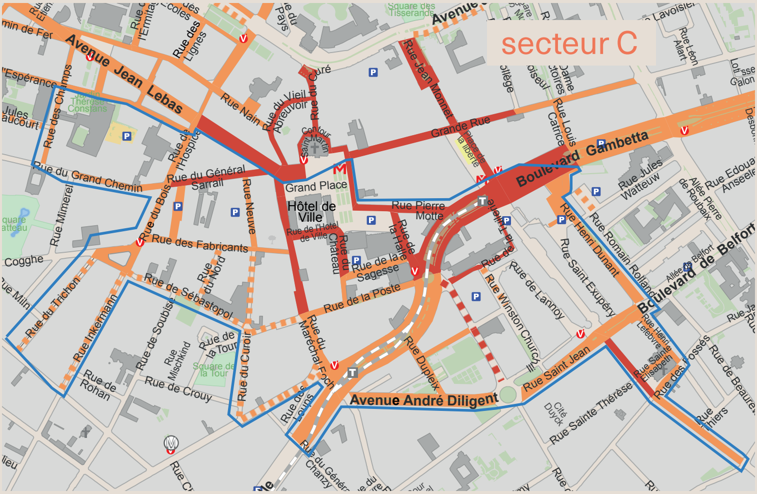

Comment s'abonner ?

Sur internet :
www.villerenouvelee-mobilite.fr
Rubrique abonnements et droits voirie > remplir le formulaire.

Par email :
contact@villerenouvelee-mobilite.fr

Par téléphone : 03 20 73 51 40

Si vous ne vous abonnez pas ou si vous ne réglez pas votre stationnement à l'horodateur, vous devrez payer un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 15€ (jusqu'à 78€ s'il n'est pas réglé au-delà de 3 mois).

Pourquoi ces rues deviennent payantes ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules garés dans les rues, ce qui libère des places et facilite votre stationnement ainsi que l'accès aux commerces de votre quartier.

www.villerenouvelee-mobilite.fr

VILLE DE ROUBAIX

Ne pas jeter sur la voie publique.

ville renouvelée
mobilité

Extension du stationnement payant :
à partir du 1er septembre 2023, le stationnement devient payant :

- parking Gambetta
- rue Winston Churchill (en partie)
- avenue des Nations Unies
- rue de la Tuilerie
- rue du Coq passe en zone rouge

Vous êtes résident d'une rue payante ?
Abonnez-vous pour vous faciliter la vie !

Vous devez vous abonner pour bénéficier d'un tarif résident de **18€ par an,** pour vous stationner librement dans les rues payantes de votre secteur (délimité en bleu sur la carte).

Cet abonnement n'est pas valable dans les autres secteurs payants (zone orange) de la ville.

- Votre secteur à 18€ par an (uniquement zone orange)
- Nouvelles rues payantes dès le 1er septembre 2023
- Zone orange (stationnement limité à 4h30 hors abonnement)
- Zone rouge (stationnement limité à 2h30)
- Nouvelle zone rouge

Comment s'abonner ?

Sur internet :
www.villerenouvelee-mobilite.fr
Rubrique abonnements et droits voirie > remplir le formulaire.

Par email :
contact@villerenouvelee-mobilite.fr

Par téléphone : 03 20 73 51 40

Si vous ne vous abonnez pas ou si vous ne réglez pas votre stationnement à l'horodateur, vous devrez payer un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 15€ (jusqu'à 78€ s'il n'est pas réglé au-delà de 3 mois).

Pourquoi ces rues deviennent payantes ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules garés dans les rues, ce qui libère des places et facilite votre stationnement ainsi que l'accès aux commerces de votre quartier.

www.villerenouvelee-mobilite.fr

VILLE DE ROUBAIX

Ne pas jeter sur la voie publique.

ville renouvelée
mobilité

Extension du stationnement payant :

à partir du 1er septembre 2023, le stationnement devient payant :

- rue Carpeaux
- rue David d'Angers
- rue Germain Pillon
- avenue Linné
- Place Charles Louis Spriet
- avenue Charles Fournier
- boulevard de Fourmies
- boulevard Lacordaire.

Vous êtes résident d'une rue payante ?
Abonnez-vous pour vous faciliter la vie !

Vous devez vous abonner pour bénéficier d'un tarif résident de **18€ par an,** pour vous stationner librement dans les rues payantes de votre secteur (délimité en bleu sur la carte).

Cet abonnement n'est pas valable dans les autres secteurs payants (zone orange) de la ville.

- Votre secteur à 18€ par an (uniquement zone orange)
- Nouvelles rues payantes dès le 1er septembre 2023
- Zone orange (stationnement limité à 4h30 hors abonnement)
- Zone rouge (stationnement limité à 2h30)

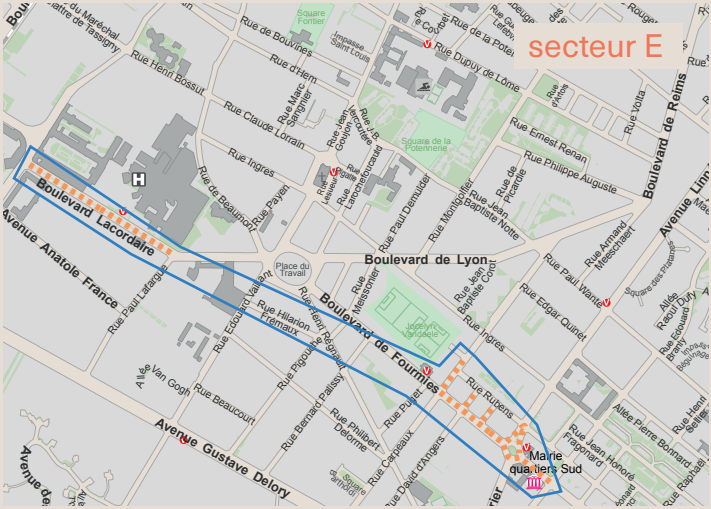

Comment s'abonner ?

Sur internet :
www.villerenouvelee-mobilite.fr
Rubrique abonnements et droits voirie > remplir le formulaire.

Par email :
contact@villerenouvelee-mobilite.fr

Par téléphone : 03 20 73 51 40

Si vous ne vous abonnez pas ou si vous ne réglez pas votre stationnement à l'horodateur, vous devrez payer un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 15€ (jusqu'à 78€ s'il n'est pas réglé au-delà de 3 mois).

Pourquoi ces rues deviennent payantes ?

Cela permet une meilleure rotation des véhicules garés dans les rues, ce qui libère des places et facilite votre stationnement ainsi que l'accès aux commerces de votre quartier.

www.villerenouvelee-mobilite.fr

VILLE DE ROUBAIX

Ne pas jeter sur la voie publique.